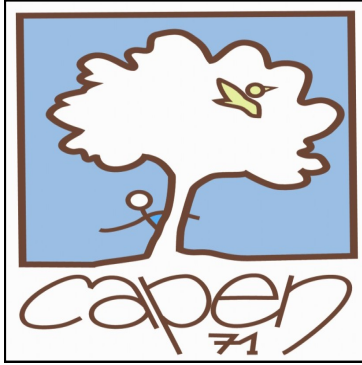


# LETTRE

## N ° 70

« Si vous nous empêchez de rêver, nous vous empêcherons de dormir... » Anonyme



**EDITO-**

### GRANDS PROJETS INUTILES RESISTANCE !

La brutalité avec laquelle l'Etat réprime l'opposition au projet d'aéroport pour le compte du géant du BTP VINCI est choquante et appelle à soutenir cette résistance citoyenne exemplaire, qui cristallise à juste titre la solidarité de centaines de luttes contre le gaspillage des fonds publics dans des projets inutiles depuis plus d'une décennie. Alors que le gouvernement nous propose 10 milliards d'économies au détriment des services publics et des précaires, les opposants à NDDL lui opposent plusieurs centaines de milliards\* d'économies utiles au plus grand nombre, qui pourraient être investis dans des projets utiles, créant davantage d'emplois.

Tout le monde convient - en coulisses, plus rarement publiquement - que cet aéroport est inutile. Mais le pouvoir refuse tout débat sérieux, pour ne pas perdre la face en cédant sur ce dossier : cela entraînerait une cascade de contestation d'autres projets, autrement plus pharaoniques.

Datant d'une conception de l'avenir du siècle passé, les grands projets inutiles ayant suscité des oppositions populaires ( et non des « kystes », Mr VALLS.....! ) n'ont cessé de se multiplier. Ils ont aujourd'hui de bonnes raisons de se solidariser avec les bretons.

Il y a le **programme nucléaire**, avec la centrale de Flamanville, qui vient de quadrupler son coût ( 8,5 milliards) au détriment des économies d'énergie et énergies renouvelables, bien plus créatrices d'emplois et moins dangereuses.

Il y a le fameux **LYON - TURIN**, qui vient d'être signé par HOLLANDE et qui impacterait 3000 ha d'espaces agricoles et zones naturelles pour un coût dépassant les 30 milliards, alors que l'urgence est ailleurs, dans les déplacements domicile travail pour pouvoir économiser le pétrole et le coût de la bagnole. Les TER n'ont plus d'express que le nom, en Bourgogne aussi, alors que le Conseil Régional de Bourgogne continue de soutenir des projets comme le Paris Orléans Clermont Lyon ( **POCL** ), qui coûterait au moins 18 milliards, alors qu'il existe des alternatives beaucoup moins chères ( Voie ferrée centre europe atlantique - VFCEA ) et répondant aux besoins réels des usagers.

Il y a la liaison fluviale à grand gabarit **Saône Moselle/ Saône Rhin**, totalement inutile ( l'alternative existe, essentiellement ferroviaire ), d'un coût de 17 milliards ( sous-estimé ) détruisant elle aussi les milieux naturels et agricoles sur son passage.

Il y a le projet d'une méga-usine d'incinération et de production d'électricité en Belgique avec le bois du Morvan dans la Nièvre, **ERSCIA**, qui va détruire une forêt, sa biodiversité, la filière bois, et les emplois qui vont avec

Il y a ( ou il y avait...?) la concession autoroutière de la **RCEA**, dont une partie va tout de même supprimer les dernières zones humides du chalonnais et rendre inutile le Contrat de rivières.

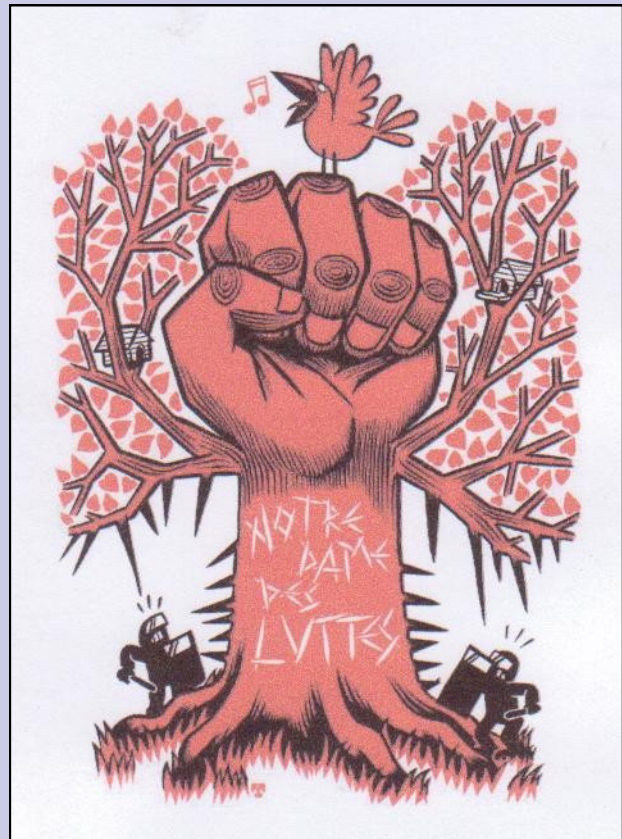
Et d'autres projets, moins importants, et tout aussi destructeurs des milieux naturels dont, en Saône & Loire, d'une **mine de fluorine à ANTULLY**, dans la forêt de Planoise ; ou encore un supermarché dans une zone humide, un espace classé à **ST GENGOUX...**

A l'heure où l'austérité est imposée au plus grand nombre, des efforts budgétaires prônés aux ménages comme aux collectivités, ce sont des centaines de milliards d'argent public qui seraient gaspillés dans ces projets. C'est indécent ! Révoltant.

L'alliance des lobbies attachés au gaspillage avec la mégalomanie d'élus « qui veulent laisser une trace » est en train de montrer en même temps que les discours sur l'écologie n'ont aucune valeur.

Les grands projets utiles existent, ils sont même urgents : économies d'énergie et isolement des logements ; rénovation et extension du réseau ferroviaire et des transports en commun ; hôpitaux et prisons, etc...

**Un autre monde, une autre société sont possibles...Exigeons-le, maintenant. Amplifions la résistance !**



\*\*\*\*\*

**Sommaire :**

AGENDA et actions soutenues— lettre SMEVOM ( p.2) On a reçu, ( p. 3) DOSSIER stratégie régionale biodiversité suite—D'AUCY ( p.4 & 5 ) ; forets ( p.6) Echos locaux ( p. 7) - Fonctionnement de la CAPEN et dialogue environnemental ( 8) -

\*\*\*\*\*

**AGENDA**

- ⇒ Café Eco Bresse le 21 DECEMBRE - 19h- au café de l'Hotel de Ville - LOUHANS - Thème : le Pays de Bresse
- ⇒ ASSEMBLEE GENERALE D'AUTUN MORVAN ECOLOGIE - 27 décembre 2012 - auditorium de l'Evêché Place Perraud AUTUN
- ⇒ Vendredi 21 décembre 14h - « Les milieux naturels dans le Gd Chalon » - CHALON S/S
- ⇒ Réunion Comité de soutien aux résistants de Notre Dame des Landes ( CHALON) - mercredi 9 janvier à l'Espace J.ZAY CHALON ( ACTE)
- ⇒ Stratégie régionale biodiversité ( suite) : - site : [www.strategie-biodiversité-bourgogne.fr](http://www.strategie-biodiversité-bourgogne.fr)

\*\*\*\*\*

**PROCHAINEMENT**

- ⇒ Assises régionales de l'éducation à l'environnement ( EEDD) le 30 janvier 2013  
Renseignements : [www.alterre-bourgogne.fr](http://www.alterre-bourgogne.fr)
- ⇒ AG de la CAPEN 71 ( février 2013 - Bresse )
- ⇒ Conférence de presse « Points noirs de l'environnement en S&L ( mars 2013)
- ⇒ CHAINE HUMAINE POUR L'ARRET DU NUCLEAIRE CIVIL ET MILITAIRE - PARIS SAMEDI 9 MARS 2013  
Info : [www.chainehumaine.org](http://www.chainehumaine.org)

\*\*\*\*\*

**Actions soutenues par la CAPEN**

\*\*\*\*\*

**SOS TER BRESSE & LA LIGNE DE LA BRESSE**

..L'association vient de mettre en ligne sur son blog un remarquable dossier sur le potentiel de la ligne de la Bresse  
**BLOG : <http://sos.ter.bresse.over-blog.com>**  
Contact : [sos.ter.bresse@gmail.com](mailto:sos.ter.bresse@gmail.com)

\*\*\*\*\*

**NOTRE D(r)AME DES LANDES**

Pour se tenir informés et mobilisés : [www.acipa.free.fr](http://www.acipa.free.fr) - [www.zad.nadir.org](http://www.zad.nadir.org)

Appel des syndicalistes : [www.petitionpublique.fr](http://www.petitionpublique.fr)

**EXTRAITS DE LA LETTRE AU PREFET DE S&L**

**Objet : fonctionnement du SMEVOM Sud-71**

Monsieur le Préfet,  
Par votre arrêté du 19 septembre 1996, vous avez institué un EPCI dénommé SMEVOM Sud-71. Le Présent mémoire a pour but de pointer des dysfonctionnements de cet organisme et de solliciter votre avis.

**1. Nature du comité d'administration.** Celle-ci est déterminée par l'article 8 des statuts du SMEVOM. (...) Dans la pratique, du début des séances du Comité syndical à nos jours, le SMEVOM a fonctionné avec **un délégué par commune**, dont l'appel est fait en début de chaque séance.

Ce mode de fonctionnement ne tient aucun compte des EPCI. (...) Il en résulte que les délégués syndicaux du SMEVOM Sud 71 débattent et votent des décisions en matière de déchets domestiques, lesquelles échappent en fait à leurs compétences réglementaires, et qu'à l'inverse les instances compétentes ne sont pas représentées par un ou plusieurs délégués.

**Ceci nous paraît de nature à invalider toutes les décisions prises par ce syndicat.**

**2. Nature des buts du syndicat.** Le Président du Syndicat ne cesse de répéter que le SMEVOM serait un « syndicat d'étude ». Il ne prendrait donc aucune décision opérationnelle, mais se bornerait à orienter les choix publics. (...)

On voit qu'il s'agit bien là d'une instance opérationnelle, avec deux conséquences :

- a) Un tel programme d'action ne saurait être mené à bien par des délégués juridiquement incompetents, comme vu ci-dessus.
- b) L'actuelle activité du Syndicat, à savoir tenter d'acheminer le plus de déchets possibles en provenance du sud de la Saône-et-Loire vers l'incinérateur TIRU de Villefranche, en région Rhône-Alpes, ne rentre en aucune façon dans ses attributions statutaires. Le SMEVOM n'a pas été institué pour déléguer le traitement des déchets. Et il n'a d'ailleurs produit aucune étude de faisabilité en ce sens. On peut même se demander si cet acharnement à vouloir remplir le four TIRU de Villefranche n'est pas une tentative de dédommagement en faveur de cette entreprise, qui avait monté un projet avorté de four dans la région mâconnaise en étroite collaboration avec le bureau du SMEVOM.

**L'activité présente du SMEVOM nous paraît donc illégale car elle contrevient à ses propres statuts. De plus, cette nouvelle orientation contrevient également au Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers en vigueur, dont vous êtes chargé de veiller à la stricte application. (...)**

Par la présente, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Préfet, d'abroger sans délai votre arrêté constituant ce syndicat, de façon à éviter une confusion inutile de l'action publique et un gaspillage insensé des fonds publics, qui n'a que trop duré dans cette partie du département.

La question se pose également de la validité juridique des décisions et engagements financiers pris par ce syndicat dans les conditions définies ci-dessus tout au long de sa trop longue, inutile et chaotique existence. Nous en étudions les conséquences juridiques.

Dans l'attente de votre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Thierry GROSJEAN  
Président

Marcellin BABEY  
Vice-président

## ON A RECU..ON VOUS RECOMMANDE...

### Toujours d'actualité :

\* Le document Etat/Région sur la **STRATEGIE REGIONALE SUR LA BIODIVERSITE / DIAGNOSTIC**, des enjeux à partager—44 pages -

- ⇒ La lettre EAU de FNE - N° 60 - DOSSIER EAUX SOUTERRAINES - avec témoignage de la CAPEN sur l'état du VAL de Saône
- ⇒ Eaux de RMC—bulletin de l'agence de l'eau - « 2013—2018 : sauver l'eau, c'est possible » - « 40% des territoires connaissent déjà des pénuries d'eau ».
- ⇒ Un document de l'association **ENERGIE PARTAGEE** ( investissement dans les énergies renouvelables citoyennes ) - En savoir plus ? : [www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)
- ⇒ Le N°59 de REPERES— périodique d'ALTERRE Bourgogne « La Forêt, un patrimoine pour l'avenir » - [www.alterre-bourgogne.fr](http://www.alterre-bourgogne.fr)
- ⇒ Le N° 60 de REPERES - « Quel regard porter sur le développement durable ?
- ⇒ Un dossier d'information de Territoires Environnement Emplois Bourgogne : » Développer les filières vertes sur son territoire » Site : [www.teebourgogne.com](http://www.teebourgogne.com)
- ⇒ PLANI'sffere : « Plan partenarial de formation à l'éducation relative à l'environnement - sept 2012- juin 2013 - [www.alterre-bourgogne.org](http://www.alterre-bourgogne.org)
- ⇒ Un guide pédagogique sur le thème des SOLS est disponible à ALTERRE

### ⇒ Disponibles à la CAPEN ( contre frais d'envoi , si possible ) :

- Tract : la CAPEN soutient l'énergie éolienne, sous certaines conditions
- **Projet de Schéma Régional Climat Air Energie**
- **DOSSIER POCL** - Le bilan des nouvelles LGV : torpillages, gabegie, massacre - Vous avez le pouvoir de voter NON...
- **DOSSIER ERSCIA** : Massacre d'une forêt dans le MORVAN ( mis à jour )
- **DOSSIER « LES POLLUTIONS AGRICOLES DANS LE VAL DE SAÔNE »** avec la pollution de la Dheune et les pollutions viticoles du mâconnais
- **Plaquette « Saône Moselle/ Saône Rhin ( FNE )**.
- Dossier « powerpoint » : les grands projets inutiles en Bourgogne
- **DOSSIER ( juillet /août 2012 ) : Non aux épandages aériens de pesticides**
- Etat du suivi des points noirs 2012 ( 8 pages ) & fiche signalement « **sentinelles de l'environnement** » pour nous informer de tout problème local et connaître les recours possibles - Contact : [reseau.capen71@orange.fr](mailto:reseau.capen71@orange.fr)

### **DURA LEX, SED LEX....**

- \* **Plainte de FNE et de la CAPEN contre PURFER ( St Marcel ) voir N° 68** : l'audience prévue le 9 novembre à Villeurbanne a été repoussée au 14 décembre ...puis finalement fixée au 7 mars 2013.
- \* **THEMEROIL** : l'audience prévue le 10 décembre à CHALON a été renvoyée au 29 avril à 14h - Ce n'est que le 1er pan d'un grand scandale étouffé depuis 25 ans...
- \* **VALPRODUITS ( Branges )** : l'ARE, soutenue par l'association nationale **L 214** poursuit son action juridique à l'encontre de cette société qui n'est pas aux normes européennes sur le bien-être animal et sur une procédure d'annulation de l'autorisation préfectorale d'extension.
- \* Le « procès » de **TERRE du Ciel renvoyé à une date non fixée** ( la descente de police, c'était il y a 2 ans ! La CAPEN étant solidaire de TDC )

Consultez **BOURGOGNE NATURE**, revue scientifique sur la nature  
[www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr)

▼  
Nous vous recommandons particulièrement le N°1 de Bourgogne Nature Junior et son dossier ( avec 2 CD ! ) sur la **BIODIVERSITE : une idée de cadeau pédagogique, un outil pour les écoles...voire les élu-e-s ....et le numéro spécial hors série « LES OISEAUX DE SAÔNE & LOIRE » - 375 pages— 20 euros.** ( disponible également à l'AOMSL, association qui en est la principale réalisatrice )

**Ecol'au DROIT**  
La formation au droit de l'environnement -  
5 Bd de la République—  
CHALON S/S  
[contact@ecolaudroit.fr](mailto:contact@ecolaudroit.fr)  
[www.ecolaudroit.fr](http://www.ecolaudroit.fr)

### **—ERSCIA (58)—**

Le Tribunal administratif de DIJON a donné par deux fois raison aux opposants : l'arrêté préfectoral du 10 juillet est suspendu !

Mais pour empêcher le massacre inutile d'une forêt et de sa biodiversité, pour que la forêt morvandelle ne devienne pas une usine à bois, pour éviter une erreur industrielle...la lutte doit se poursuivre avec les associations locales : ADRET, DECAVIPEC, Loire Vivante NAC, Autun Morvan Ecologie...et la CAPEN, avec son réseau régional, fortement investi et solidaire.

Contacts :  
[www.adretmorvan.org](http://www.adretmorvan.org)  
[contact@adretmorvan.org](mailto:contact@adretmorvan.org)  
[www.autunmorvanecologie.org](http://www.autunmorvanecologie.org)  
Tél : 03 85 86 26 02

**SIGNEZ LA PETITION !**  
Disponible à la CAPEN, ainsi qu'un dossier de présentation et un dossier juridique





Le SRB soumis au débat, qui constate les régressions en cours, repose sur un contrat « vertueux » entre la société et la biodiversité pour inverser les tendances. La conviction plutôt que la contrainte. Il n'aborde pas la notion d'**urgence** pour certains milieux ou espèces. La « responsabilisation » est un processus long, qui nécessite souvent de rappeler que le respect des lois existantes est le commencement indispensable de l'éthique.

LE SRB Bourgogne cerne quelques enjeux potentiels à partager :

- mieux connaître la biodiversité dans les services qu'elle rend pour favoriser sa prise en compte par les activités socio-économiques
- sensibiliser tous les publics
- renforcer l'intégration de la biodiversité dans les pratiques de production
- limiter l'artificialisation des espaces naturels et favoriser leur connexion
- restaurer les milieux dégradés et les équilibres écologiques
- la biodiversité comme moyen d'atténuation du changement climatique et d'adaptation pour les activités socio-économiques ( sylviculture et viticulture notamment ).

### 3 - POUR UN PARC NATIONAL DE ZONES HUMIDES DE LA BASSE VALLEE DU DOUBS

#### ➤ UN PROJET NATIONAL RAISONNABLEMENT AMBITIEUX

Le périmètre d'étude couvrirait 71788 ha, situés essentiellement en Franche Comté ( en aval, départements du Doubs et du Jura ) et rejoignant la confluence avec la Saône à Verdun s/Doubs. Il concernait 93 communes. Il englobait une myriade d'étangs, souvent associés à la forêt et aux prairies. Les sites communautaires ( Natura 2000 ,

ZPS, APPB, réserve nationale...) représentaient environ 50% du périmètre et les ZNIEFF I & II environ 70 %. Le « cœur » constituant une zone d'au moins 10 000 ha.

Les interventions humaines sur les rivières à forte dynamique fluviale Doubs, Loue, Orain..) et leurs milieux associés ( digues, recalibrages, biefs, enrochements..) ont malgré tout préservé un hydrosystème de grande vallée, devenu rare en France et en Europe, vivant au rythme d'étalement des crues. La continuité amont/aval assure encore la continuité d'une **trame bleue de 160 km**, devenue cependant fragile. La pérennisation et l'amélioration de cet écosystème dépendent des évolutions d'activités humaines menacées par une pollution endémique: agriculture, pisciculture, sylviculture, gestion de l'eau, tourisme... Mais ces activités dépendent elles aussi de cette richesse écologique et paysagère qui fournit des services d'une grande valeur : épuration de l'eau, écrêtement des crues, offre de biodiversité, régulation du climat, façonnement du paysage, richesse des sols.

#### ➤ UN PROJET D'ENVERGURE EUROPEENNE SOUTENU PAR TOUTES LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES, LOCALES, REGIONALES, NATIONALES

Il a fallu de longues années et des efforts mutuels pour, depuis l'arrêté de protection de biotope de 1992, puis le classement en Natura 2000 au titre de la Directive Habitats puis de la Directive Oiseaux, pour parvenir à protéger par une démarche contractuelle un des sites particulièrement emblématique des Régions Franche-Comté et Bourgogne.

La possibilité d'un classement en Parc Naturel National serait la consécration de ces efforts, leur assurant une durée pérenne, avec des retombées socio-économiques bénéficiant à tous ses habitants. L'enjeu est important pour nos territoires, qui n'échappent pas miraculeusement aux évolutions mondialisées : dérèglement climatique, perte de la biodiversité... Il est donc politiquement intelligent d'anticiper localement ( par exemple les 2 sites classés en Espaces naturels sensibles par le Conseil Général de S&L ). D'autre part, les « exigences » du projet de Parc correspondent à celles du Pays de Bresse, du nouveau Contrat de rivière Seille, du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau ( SDAGE ) et des directives européennes : favoriser la protection de l'environnement en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles.

#### ➤ UN SITE ECOLOGIQUEMENT REMARQUABLE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

La basse vallée du Doubs présente une importance biologique remarquable, à l'échelle interrégionale, nationale et européenne, avérée par une bonne connaissance scientifique du site. Outre l'intérêt évident de préservation de la biodiversité (1), notamment une continuité écologique d'une taille efficiente, cette création renforcerait les dynamiques paysa-

et fluviales, avec des impacts sur la qualité des eaux de surface et souterraines.

## ➤ **UNE OPPORTUNITE EXCEPTIONNELLE A SAISIR POUR UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE DE NOS PAYS DES BRESSE (S)**

Le but est de profiter de ce projet pour faire la promotion des territoires, d'en faire un levier pour la plupart des activités existantes, le contraire d'une « réserve d'indiens » comme on l'entend ( ou réserve de chasse ? ) ,

- ✓ Pour le soutien à une agriculture de haute qualité environnementale, bénéficiant des retombées d'image, de labellisation (PNF ...), de débouchés correspondant aux attentes de qualité des consommateurs. Il est non seulement possible de concilier cette agriculture avec la protection de l'environnement, mais nécessaire de lui assurer une occupation suffisante de l'espace et des revenus correspondants.
- ✓ La protection de l'eau, des sols, des prairies, de la biodiversité sont une des conditions de la survie économique des agriculteurs. Elle constitue d'ailleurs la prochaine justification des subventions européennes, constituant l'essentiel des revenus agricoles.
- ✓ Pour la concrétisation des potentialités de l'**écotourisme**, sans transformer le projet en « parc d'attraction », ce qui annihilerait l'objectif de préservation de la nature. Le potentiel de la Bresse bourguignonne, qui peut partir du rayonnement de l'Ecomusée de PIERRE DE BRESSE, a justement besoin d'être optimisé.
- ✓ Un potentiel de création d'emplois dans les multiples activités compatibles avec la préservation du site, principalement dans l'aire d'adhésion. Un parc national est l'équivalent d'un classement au patrimoine de l'UNESCO

### **LES OISEAUX MIGRATEURS, COMPOSANTE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : UNE PROBLÉMATIQUE TERRITORIALE**

Les oiseaux migrateurs représentent un élément particulier et essentiel de la diversité biologique. Ils constituent une entité biologique dont la conservation pose des problèmes spécifiques qui impliquent une prise en compte territoriale. Le territoire régional offre une bonne échelle géographique pour engager une réflexion et conduire les actions propres à leur conservation.

Les oiseaux migrateurs sont une richesse biologique de première importance. Autant par leurs déplacements que par leurs besoins en alimentation et repos, ils se prêtent une approche territorialisée.

La conservation des oiseaux migrateurs comme entité biologique présente des exigences. Il s'agit de garantir non seulement la pérennité des populations des espèces concer-

nées mais aussi les conditions du phénomène migratoire. La mise en œuvre de ce double objectif passe par deux séries d'actions :

- des études destinées à parfaire la connaissance du phénomène migratoire à l'échelle du territoire régional. Ces études (observations, comptages) doivent être systématisées, coordonnées de manière à obtenir une couverture et un suivi les plus complets possible ;

- la détermination d'espaces et de périodes de mise en protection intégrale destinés à permettre au phénomène migratoire de se dérouler dans les meilleures conditions possibles, en connexion avec les territoires contigus.

Dans ces deux directions, la situation du territoire régional est déjà en partie connue : l'observation et le suivi de la migration sont engagés depuis plusieurs années ; un réseau d'aires protégées est constitué. A partir de ces acquis, Il s'agit de construire une politique publique régionale de conservation des oiseaux migrateurs, cohérente et intégrant toutes les exigences écologiques de cette entité biologique.

Les oiseaux migrateurs et le phénomène de la migration présentent en outre un intérêt social : ils ont toujours nourri la curiosité et la sensibilité des hommes.

**Il est proposé d'engager la réflexion et les travaux nécessaires à l'élaboration d'une politique régionale territorialisée « Oiseaux migrateurs ». AOMSL**

\*\*\*\*\*

► L'avis et le rapport « La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir, enjeux et perspectives », seront présentés à la **séance plénière du CESSER Bourgogne ( Conseil Régional DIJON ) le 10 janvier 2013** par T.GROSJEAN & D.SIRUGUE, rapporteurs.

\*\*\*\*\*

### **D'AUCY**

Abandonnés en rase campagne, les employés et agriculteurs sont à juste titre défendus par les syndicats, principalement la CGT : ils n'ont pas à faire les frais d'un choix financier, pour le profit et les actionnaires. Ne voyant pas venir de « repreneur », ils s'inquiètent légitimement pour leur avenir.

Mais la CAPEN est dans son rôle quand elle rappelle depuis des années que les méthodes de culture intensive ont, depuis 20 ans, copieusement pollué les sols, l'eau, la rivière Dheune. Après avoir exploité les employés, la nature, obtenu des aides publiques, D'AUCY s'en va avec ses profits, laissant derrière lui un désastre social et écologique. L'exploitation de l'environnement et des travailleurs va le plus souvent de pair.

On aurait bien proposé une reconversion dans le maraîchage biologique : mais les sols ont été rendus impropres à cette production. Le retour à la culture intensive de céréales n'arrangera pas la situation.

Mais si l'on parle d'avenir, il faudra bien inclure l'environnement dans les débats et les négociations, s'il y en a, comme on l'espère...

## FORETS : biodiversité et paysages régressent – l'emploi et le tourisme en feront les frais.

L'exemple le plus flagrant est le massif du Morvan (1) dont le taux d'énrésinement est passé de 25% en 1975 à près de 50% aujourd'hui. Ce processus d'énrésinement a modifié, en un court laps de temps, les écosystèmes, les paysages, et la répartition des espèces animales et végétales.

D'une manière générale, les forêts bourguignonnes souffrent de cette spécialisation et s'appauvrissent sur le plan biologique ( 737 000 ha de forêt sur les 972 000 ne comportent qu'une ou 2 espèces d'arbres dans l'étage dominant ). Les **monocultures** ne sont d'ailleurs pas le seul apanage des forêts résineuses du Morvan et nombre de belles forêts feuillues de plaine ( en Côte-d'Or, Saône et Loire, Nièvre..) se sont également, au fil du temps appauvries en diversité des essences ( en général au profit du chêne) en raison de la sylviculture régulière qui y est menée. Cloisonnements rapprochés, interventions perturbant **les sols** et la faune de plus en plus fréquentes ( tous les 7 ans dans le résineux ) contribuent à **artificialiser** la forêt et à dégrader sa capacité d'apports écologiques à la société ( protection des sols, rétention et régulation des pluies, réserves de biodiversité, contribution au stockage de carbone – 70T/ha ).

Les **sols** participent pour près de 75% aux stocks terrestre de carbone en France. Or des perturbations d'origines anthropiques sont susceptibles d'entraîner à moyen terme la libération de GES. La protection des sols en forêt est primordiale dans la lutte contre les changements climatiques. Certaines pratiques sylvicoles accroissent ce phénomène.

L'importance des infrastructures nécessaire à la desserte des massifs est la cause de destructions de milieux ( tassement des sols, dégradation des cours d'eau et zones humides..).

Le **paysage** est également insidieusement modifié, tant par ses vues externes ( coupes rases, fronts de coupe non protégés, alignements..) qu'internes ( zones impénétrables,..). Le tourisme vert y perd beaucoup.

### LA FORET EN PERIL D'INDUSTRIALISATION

L'implantation de plusieurs unités industrielles en Bourgogne (2) a mis en évidence la difficulté à concilier les développement et l'utilisation du bois pour nos activités économiques et la protection du patrimoine biologique et paysager : il convient d'apporter un cadre déontologique ( adéquation sources/capacités ; proximité ; durabilité des investissements et de l'emploi..) et **faire respecter la législation en vigueur (3)**, la Charte forestière ne constituant aucunement une protection efficace. Les projets ( ERSCIA surtout ) vont augmenter la pression sur la **biomasse forestière**, de nombreuses chaufferies-bois fonctionnant avec les rémanents, provoquant une dégradation que les engrais chimiques ne sauraient compenser.

Les micro-protections ciblées apportées par les classements divers – Natura 2000, réserves naturelles, arrêtés biotopes... - ne constituent pas des protections juridiques et ne font que masquer l'abandon de la majorité des forêts à des aménageurs ( 0,9% des forêts publiques bénéficient d'un tel classement ! ).

Le manque de suivi scientifique et technique indépendant en matière de prélèvements, d'évolution de la composition et de la diversité des forêts – celles traitées en irrégulier ne représentent

à l'heure actuelle que 4% des forêts privées – accentue la perte de connaissance d'évolution de la biodiversité forestière.

### Propositions

- \* L'arrêt du projet ERSCIA et le refus de toute subvention publique.
- \* Un moratoire sur les appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).
- \* Une nouvelle loi forestière garantissant une véritable gestion durable des forêts, un maintien d'au moins 25 % de la biomasse en forêt.
- \* Une stratégie nationale pour la filière-bois privilégiant le bois d'œuvre et les bois indigènes (feuillus en particulier) à travers la recherche-développement et des stratégies régionales et locales adaptées.
- \* L'amélioration des outils statistiques via les organismes en charge pour créer un pôle d'expertise national visant à conseiller les industriels et les collectivités sur la disponibilité réelle et les recouplements de bassins d'approvisionnement.
- \* La conditionnalité des aides de toutes natures à la présentation d'un audit de faisabilité et d'un plan d'approvisionnement comprenant au moins 80 % de ressources contractualisées.

T.GROSJEAN, avec le concours de Lucienne HAESE d'Autun Morvan Ecologie

(1) Les « cahiers scientifiques des entretiens de Bibracte-Morvan » ont publié une « contribution au débat sur l'avenir de la forêt en Morvan », dont nous soutenons entièrement les préconisations. – Hors série 9/06 2011 - [www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr)

(2) Pour en savoir plus sur le projet ERSCIA ( Sardy – 58 ), notre dossier « ERSCIA : un massacre écologique – un non-sens économique – une erreur industrielle – une aberration énergétique » - septembre 2012

(3) La législation actuelle n'est pas suffisante pour garantir une réelle conservation des milieux biologique forestiers. Les certifications ( PEFC surtout ) n'apportent aucune solution, et ne respectent pas les engagements internationaux. Concernant le projet ERSCIA, la CAPEN 71 a édité un mémorandum juridique démontrant son inadéquation avec les lois existantes.

### MENACES SUR LA FORET DE PLANDISE !

Un projet de mine de fluorine à ciel ouvert de 20ha, dans la forêt de la Plandise, sur la commune d'Antully ( près d'AUTUN ) a été présenté par la société GARROT-CHAILLAC. Les forages ( une centaine..) ont commencé. Mais la concession est de 1400 ha ! L'arrêté préfectoral date du 14 novembre 2012. Une telle exploitation menacerait l'alimentation en eau potable de la Ville du Creusot, détruirait la biodiversité forestière. Nous regardons ce dossier de très près!

Contacts : [autun.morvan.ecologie@wanadoo.fr](mailto:autun.morvan.ecologie@wanadoo.fr)  
[marie.bixel@wanadoo.fr](mailto:marie.bixel@wanadoo.fr)  
 ( à suivre ... )



**\*\*\* ECHOS LOCAUX \*\*\*\***

\*\*\*\*\*

**DEPOT DE DECHETS DANGEREUX DE LA SOBOTRAM à CRISSEY ( 15ha ) ? Qui peut nous renseigner ?** Écrire à : [thierry.grosjean5@wanadoo.fr](mailto:thierry.grosjean5@wanadoo.fr)  
*Discrétion assurée*

\*\*\*\*\*

**ENQUETES PUBLIQUES/ CONSULTATIONS :**

- **SDAGE-S** / D'ici mars 2013 sera réalisé un bilan de la politique de l'eau de 2006 à 2012 et des « résultats » obtenus dans la mise en œuvre de la Directive européenne. Les moyens dévolus aux agences de l'eau pour le 10e programme ( 2013/2018 ) seront augmentés, et dévolus à des orientations resserrées.

Le public sera consulté par les comités de bassin du **1er novembre 2012 au 30 avril 2013**.

La CAPEN participera à ces consultations ; des contributions collectives par bassin sont prévues avec FNE.

Contacts : [thierry.grosjean5@wanadoo.fr](mailto:thierry.grosjean5@wanadoo.fr) - [agirentresao-neetgrosne@laposte.net](mailto:agirentresao-neetgrosne@laposte.net)

- **LGV POCL** : Alors que l'on ne connaît pas encore les choix issus de la **Conférence environnementale**, que le comité chargé de faire des choix dans la débauche de projets inutiles du SNIT ( Schéma National des infrastructures de transports ) n'a pas rendu son verdict, le préfet de région Auvergne relance pour un an une **consultation publique d'un an pour « dessiner le scénario final »**....

On vous tiendra au courant.

**Pour s'informer : [www.rff-pocl.fr](http://www.rff-pocl.fr)**

- **GRT-Gaz** : la Commission Nationale de Débat Public ( CNDP ) lance la consultation sur la construction de nouvelles infrastructures de transport de gaz naturel entre Etrez (01) et Voisine ( Hte Marne ), d'une longueur de 200 km, qui concerne le Val de Saône ( Mâconnais ) - Coût : 605 Millions d'euros. Saisine du 17/12/2012.

- **Et bientôt une consultation sur la transition énergétique**, prenant la suite du SRCAE ( Schéma Régional Climat Air Energie ) - Aucune information du Conseil Régional sur les modalités de cette consultation ...

\*\*\*\*\*

**RCEA : TRAVAUX SUR LE CHALONNAIS  
RN 80 - Carrefour Droux Cortelin**

( suite N° 69 )

**La mobilisation commence...mais les dés sont pipés ! L'enquête publique soumise aux habitants n'était pas complète et la déclaration d'utilité publique a été prise sur des bases tronquées.**

**L'urbanisme dans le Grand CHALON s'est fait ces dernières décennies au détriment de l'environnement et de la nature. Les travaux sont contraires à toutes les préconisations existantes dans ces domaines. Alors, on laisse faire ou on rappelle que l'on est dans un Etat de droit ? La Capen a choisi. Un recours est en préparation.**

**EOLIENNES EN BRESSE ?\***

Initiée par le groupe VALECO, un projet de parc éolien d'une dizaine d'éoliennes sur les communes de L'Abergement Ste Colombe et St Christophe en Bresse suscite une vive opposition et la création d'une association d'opposants. Bien qu'a priori favorable aux énergies renouvelables et donc à l'éolien, la CAPEN étudie les motivations et l'intérêt réels de ce projet, dans une zone où la moyenne du vent est inférieure à 6M/S...

Mais la CAPEN s'interroge également sur les motivations des « opposants professionnels » à cette énergie, qui n'ont jamais protesté contre les projets écocides sur le département, acceptant volontiers les lignes THT, autrement dangereuses, et qui proposent comme solution le nucléaire ou le gaz de schiste !

\* *la CAPEN a édité un tract présentant sa position sur l'énergie éolienne -*

**Un « CENTER PARC » dans le Chalonais-Brionnais : mirage aux alouettes ?**

Nous n'avons pas encore étudié le dossier - notamment pour son impact écologique— mais commencé à prendre des renseignements sur son initiateur, PIERRE & VACANCES. Alors que tous les élus ou presque leur déroulent un tapis rouge en faisant miroiter des emplois, il apparaît que cette multinationale du tourisme a construit son développement autour des dispositifs de défiscalisation détournés de leur fonction. Si l'objectif est aussi le développement du secteur touristique, favoriser ce complexe se ferait au détriment des structures de tourisme doux, peu tournées vers la spéculation, mais ancrées dans leurs territoires.

D'évidence, il paraît nécessaire de faire une étude préalable sérieuse sur les « retombées économiques et sociales » de ce projet, en y incluant l'environnement.

*DES NOUVELLES DE*

**L' Association Chalonnaise pour la Transition Energétique ( ACTE )**

ACTE se propose prioritairement de dénoncer les dangers du nucléaire civil et militaire, de promouvoir la décroissance énergétique et les alternatives. L'accent sera mis sur l'information : conférences, débat, stages etc..

Acte « logera » dans la nouvelle structure associative chalonnaise à l'emplacement de l'ancien collège J.ZAY.

**Une AG sera bientôt programmée.**

**Une première conférence est prévue le 8 février 2013 avec Yves LENOIR sur les dangers du nucléaire.**

Contact : [anna.restorer@orange.fr](mailto:anna.restorer@orange.fr)

Siège : Espace J.ZAY 71100 CHALON S/S

### Eclaircie dans le DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL ?

Implication mais indépendance politique, liberté de parole, est-ce cela qui fait que la CAPEN est sans doute la dernière fédération départementale en France à ne pas disposer d'un local ?

Il nous avait été promis une rencontre annuelle avec le Conseil Général : on attend toujours. Même chose pour celle promise par la préfecture.

SIRIUS, rappelons-le, même si c'est une bonne initiative, ce n'est pas pareil que la rencontre demandée : c'est une démarche prospective large.

La CAPEN avait demandé à la municipalité de CHALON de pouvoir bénéficier d'un local dans l'espace associatif Jean ZAY. Le fait que nous ne soyons pas « chalonnais » posait problème !. Le Gd Chalon vient de nous informer que nous pourrions disposer d'un « bureau de passage ». A nous de l'investir avant d'aller plus loin...

. Le CA

### LA FIN DE FESTI'LUX ?

Nous avons appris par la bande que la municipalité de LUX abandonnait la responsabilité de l'organisation de cet espace de rencontre inter-associatif unique et indispensable sur le chalonnais. On ne connaît pas les motifs, mais on aimerait bien... Y aura-t-il un reprenneur ? On aimerait bien aussi.

*À suivre ...*

La CAPEN soutient les associations locales, les adhérent(e)s isolé(e)s, crée les liens pour constituer un réseau efficace au plan départemental et régional

- La CAPEN organise avec ses partenaires associatifs et syndicaux des rencontres, conférences, actions sur le terrain...
- La CAPEN participe aux instances administratives de concertation pour l'intérêt général et agit en justice si nécessaire
- La CAPEN œuvre pour la mise en place d'alternatives : « des solutions locales pour un désordre global »
- La CAPEN vous informe, vous consulte, vous donne la parole au travers de sa lettre mensuelle, des assises de l'environnement
- La CAPEN veut donner un nouveau sens à la démocratie par un véritable dialogue environnemental ; impulser une nouvelle donne économique, sociale et solidaire ; stopper le gaspillage du patrimoine naturel, sortir de la précarité énergétique et du nucléaire, fonder un nouveau modèle agricole ...

reseau.capen71@orange.fr – Site en construction : www.capen71.org

## ORGANISATION DE LA CAPEN 2013

*Pour répondre à de nouveaux défis, la CAPEN tente d'améliorer son fonctionnement. Ce pari repose sur votre participation individuelle, en fonction de vos capacités. Nous aurons notamment quelques rendez-vous annuels ( dont l'Assemblée Générale annuelle, les Assises annuelles départementales, la Conf de presse sur les points noirs... ) qui nécessiteront votre participation. Notre légitimité en dépend. Merci de procéder de vous-mêmes à la mise à jour de vos coordonnées et au paiement de votre cotisation. Cela nous aidera à améliorer notre fonctionnement interne.*

### CONSEILS D'ADMINISTRATION / AG\*

⇒ Jeudi 17 janvier

⇒ AG en février (\*)

Ouvert s à tous les adhérents et aux associations qui en font la demande . Ecrire à :

evelynejaninet@orange.fr

\* Les convocations et documents de l'AG feront l'objet d'un envoi spécifique

**Faites un geste pour l'environnement : adhérez à la CAPEN**

### LES ORIENTATIONS MAJEURES DE LA CAPEN 2012

**BIODIVERSITE ( FORET et mise en place de la TRAME VERTE & BLEUE) — SANTE & ENVIRONNEMENT— AGRICULTURE & ALIMENTATION— PLAN CLIMAT REGIONAL— MISE EN ŒUVRE DURESEAU REGIONAL DES ASSOCIATIONS BOURGUIGNONNES - ACTIONS PESTICIDES/ CHEMINS RURAUX/ RCEA/ POCL / VFCEA / Parc National Bresse/ LUTTE ANTINUCLEAIRE/ GRANDS PROJETS INUTILES....**

La CAPEN a besoin de votre adhésion ( individuelle ou collective) pour asseoir sa légitimité et améliorer ses capacités d'actions sur le terrain. Ecrire à : evelynejaninet@orange.fr

**CONFEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE en S&L - Déclarée le 28 mai 2004 - 24 associations fédérées plus les adhésions individuelles - Affiliée à France Nature Environnement— N° 0712007290 AGREMENT DEPARTEMENTAL DEPUIS JUIN 2011 ( DONS POSSIBLES et déductibles des impôts )**

Contact trésorière :  
noelle.gueidan@orange.fr